



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, vingt-sept mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt mai, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG(Adjoint), Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Nicolas BLATGÉ, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Christine GORGUES ROIG, Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Nathalie CALMELS)

Secrétaire de séance : Flavie PIRON.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	9	1	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie
le :
Et de sa transmission en Préfecture le :

N°2026-06-12

7.1.1

Acquisition de trousse de premiers secours

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de renforcer l'équipement communal en matière de sécurité et de premiers secours.

Afin de répondre aux besoins des services communaux, plusieurs modèles de trousse de premiers secours et leurs tarifs ont été présentés au Conseil municipal.

Après examen des différentes propositions, il est proposé de retenir le modèle « Pharma V Trousse de secours Travel » au prix unitaire de 13,25 € HT.

Il est prévu d'acquérir deux trousse de premiers secours de ce modèle : l'une destinée à être installée à la mairie et l'autre à être placée dans le véhicule de l'agent technique.

Le coût total de cette acquisition s'élève à 26,50 € HT, soit 31,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

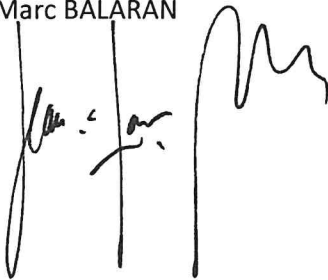
- **APPROUVE** l'acquisition de deux trousse de premiers secours, l'une destinée à la mairie et l'autre au véhicule de l'agent technique
- **RETIENT** le modèle « Pharma V Trousse de secours Travel » au prix unitaire de 13,25 € HT, soit un montant total de 26,50 € HT, soit 31,80 € TTC

Résultat du vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 27 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance
Flavie PIRON

